

SECTION CROUS DE BORDEAUX

CSA DU 17 JUIN 2025

20 juin 2025

Action Sociale du Crous de Bordeaux

- Ce qui change au 1er septembre; Aide aux soins dentaires; **800€** au lieu de 600€. Chèque cadeau; **130€** pour l'agent et **65€** pour les enfants. Aide à l'activité sportive, **250€** au lieu de 200€.
- Le quotient Familial est relevé à **24000€ par part fiscale pour tous les personnels**. (un effet rétroactif au 1er janvier 2025 sera appliqué aux personnels célibataires et sans enfant qui se seraient vu refuser l'accès à certaines aides du fait d'un QF compris entre 22000€ et 24000€). A l'exception des chèques cadeaux, **toutes les aides** d'action sociale seront dorénavant **soumises au QF**. Toutefois, et par dérogation jusqu'aux prochains travaux du CNOUS et des OS, une **dispense est accordée** pour les aides au départ à la retraite, au licenciement pour inaptitude et au décès de l'agent. A partir du 1er janvier 2026, les dossiers chèques vacances devront être déposés auprès de l'ANCV par l'agent.
- Nous soulevons un point redondant concernant la constitution des dossiers et la répétition des pièces à fournir. Nous souhaitons que l'avis d'imposition ne soit transmis qu'une seule fois par an. Les RH vont regarder la faisabilité, et voir également pour proposer une version dématérialisée des démarches.
- Le Sgen-CFDT a voté pour ces nouvelles propositions.

Egalité Professionnelle, bilan du plan 2021/2023 et plan 2025/2027:

- Présentation du bilan 2021/2023; Certaines actions restent à réaliser (entretiens post-congé maternité ou parental) et d'autres actions sont à consolider (communication diverses).
- Proposition du Plan 2025/2027; Il s'agit principalement de consolider le plan

existant, avec l'ajout de nouveaux objectifs. Ce plan se décline en cinq grands axes principaux renfermant un certain nombres d'actions à réaliser ou consolider.

- **Axe 1** : Renforcement de la gouvernance en matière d'égalité professionnelle: Exemple d'action; publier annuellement l'index éga-pro de l'établissement...
- **Axe 2** : Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération: Exemple d'action; Formaliser un cadre de gestion des rémunérations des personnels contractuels
- **Axe 3** : Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique. Exemple d'action; promouvoir une communication égalitaire.
- **Axe 4** : Articulation entre vie professionnelle, vie personnelle, vie familiale. Exemple d'action; proposer des autorisations spéciales d'absence spécifiques à la santé des femmes.
- **Axe 5** : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre le harcèlement et les discriminations. Exemple d'action; proposer une formation sur l'accueil des personnes trans.

■ Ce point a été pour le Sgen-CFDT Aquitaine l'occasion de demander la mise en place d'une **formation sur l'accès au numérique**, en effet la dématérialisation prenant de plus en plus de place au Crous de Bordeaux ce genre de formation devient nécessaire. Vos représentant du personnel ont voté **pour** ce plan égalité professionnelle, ils **resteront toutefois vigilants** à la bonne mise en place des actions proposées. Un article spécial vous sera communiqué sur ce sujet ultérieurement.

Evolution du dispositif des emplois:

En désaccord avec l'administration, le Sgen-CFDT s'est prononcé **contre** deux des cinq propositions de transformations de postes. Ces deux propositions ayant été rejetées par l'ensemble des organisations syndicales, nous sommes dans l'attente d'une nouvelle proposition de la direction.

Point d'information sur la mise en place de la PSC (Protection Sociale Complémentaire):

La mise en place de la PSC a pour but de permettre à **tous les personnels** d'avoir une complémentaire santé. Une prise en charge de l'employeur à hauteur de **50% du panier de base** qui s'élève à 76€, et 5€ sur l'option choisie parmi les deux proposées. Un accompagnement est prévu par le Crous et la

MGEN, Infos mail, réunions d'informations, documentation, articles....

Point d'information sur la campagne de Cdisation:

L'administration nous rappelle qu'il faut en moyenne 3 ans de CDD pour accéder à un CDI. En septembre, **29 CDI sur 63 demandes**. Nous **regrettons fortement cette décision** et rappelons que les personnels CDD ayant fait une demande de CDI sur postes vacants et que de notre point de vue l'administration pouvait faire beaucoup mieux.

Convention paye à façon Crous-SLR dans le cadre de la mise en place de RENOIRH:

Le point à retenir est que le bulletin de paye sera établi au **format électronique** et accessible sur l'**Espace Numérique Sécurisé** des **Agents Publics** de l'état.

Quelques unes de nos questions diverses:

“personnels de l'EMOP désireux de la mise en place d'un groupe de travail afin d'établir concrètement les missions N1 et N2” L'administration s'engage à ce que des solutions soient trouvées et pérénisées par le biais d'un GT.

“le Sgen-CFDT Aquitaine demande un accord de principe par le biais d'une note de service accordant aux personnels une tolérance sur l'utilisation de l'énergie à des fins de recharge de leurs vélos, trottinettes ou voitures électriques.” Une note sera transmise aux chefs de service afin d'accorder une tolérance aux personnels.

“Pourquoi les dossiers de secours d'action sociale sont-ils payés dix jours après la commission?” Le directeur nous affirme signer les engagements dès la sortie des commissions d'action sociale et ne comprends pas pourquoi les délais sont si longs, il va se renseigner et demander que ce type d'incident reste isolé.

Plus d'information :

N'hésitez pas à consulter nos informations sur : <https://aquitaine.sgen-cfdt.fr/?s=crous>

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante:
crous@sgencfdtaquitaine.org

et par téléphone au 06 14 41 14 42 (Sébastien Barthélémy) ou 06 14 41 95 91 (Sylvie Bordes)